

Département
du Haut-Rhin

Arrondissement
de Mulhouse

Commune de BLOTZHEIM

=====

Extrait du procès-verbal
des délibérations du conseil
municipal

=====

Conseillers élus : 27
Conseillers en fonction : 27
Conseillers présents : 20
Conseillers absents : 7
Procurations : 6

Séance du 24 novembre 2011

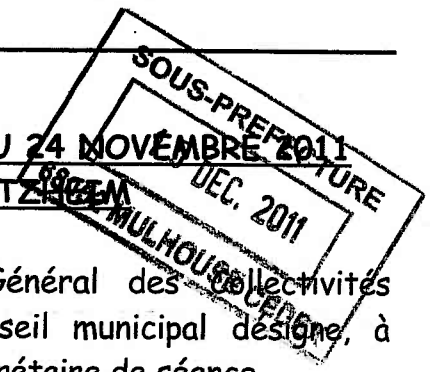
Sous la présidence de M. Jean-Paul MEYER, Maire,

Présents : Mmes & MM. Lucien GASSER, Sandrine SCHMITT, Stefania EHKIRCH, Jean-Marc HAAS & Yves MAURER, adjoints.

Mmes & MM. Julien ZIMMERMANN, Morand OBERDORF, Huguette HASSEL, Francis CARNET, Maurice CARNOD, Gilberte BISCH, Martine LEFEBVRE, Audrey GOEPFERT, Edith BIXEL, Jocelyne LIEBY, Christine LINDER, Christophe SCHLICHT, Yolande WINTZERITH, Marie-Claude JORDAN & Fabien HENGY, conseillers municipaux.

Absents excusés : Mmes Maryvonne THUET, Marie-Christine PIRON, Anne MECKER, & M. Pierre STOFFELBACH, Alain MULLER, Pierre HERZOG, conseillers municipaux.

PROCES-VERBAL SOMMAIRE DE LA SEANCE DU 24 NOVEMBRE 2011
DU CONSEIL MUNICIPAL DE BLOTZHEIM



1. Conformément à l'article 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales et sur proposition du Maire, le conseil municipal désigne, à l'unanimité, Mme Sandrine SCHMITT en qualité de secrétaire de séance.

2. Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve le procès-verbal de la séance publique du 20 octobre 2011.

3. Le conseil municipal, dans le cadre du projet d'extension et de réaménagement de l'école élémentaire Jules Ferry, décide de procéder à l'élection des 5 membres titulaires et des 5 membres suppléants du jury de concours au scrutin de liste à bulletins secrets, à la représentation proportionnelle au plus fort reste sans panachage ni vote préférentiel, et désigne M. Lucien GASSER, Mme Stefania EHKIRCH, M. Jean-Marc HAAS, M. Yves MAURER & Mme Maryvonne THUET en tant que membres titulaires et Mme Marie-Christine PIRON, M. Fabien HENGY, Mme Christine LINDER, Mme Edith BIXEL & Mme Audrey GOEPFERT en tant que membres suppléants.

Puis le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve le programme technique tel que présenté, autorise le lancement de l'opération et engage la phase opérationnelle du projet ainsi que le lancement de la procédure de sélection du maître d'œuvre par concours, le montant prévisionnel des honoraires de la maîtrise d'œuvre étant supérieur au seuil de 193.000,- € HT, autorise le Maire au paiement des primes qui seront allouées aux candidats, à hauteur de 15.000,- € HT au titre des études, sachant que cette indemnité viendra en déduction des honoraires dus pour la maîtrise d'œuvre du projet qui sera retenu, décide de solliciter les subventions auprès de la préfecture du Haut-Rhin au titre de la DETR 2013 et/ou de tout autre financeur institutionnel, charge le Maire de la signature de tous documents y relatifs et décide d'inscrire toutes les dépenses et recettes inhérentes à l'opération au budget 2012 & suivants en section d'investissement dans le cadre d'un programme pluriannuel avec autorisation de programme.

4. Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve l'avant-projet définitif réalisé par le Bureau ATB dans le cadre de la rénovation du clos et du couvert ainsi que de l'aménagement du 2^{ème} étage de l'Hôtel de Ville, charge le Maire de la signature de l'avenant N° 1 au marché de maîtrise d'œuvre, autorise le Maire à lancer le marché de travaux et toutes autres études y relatives et approuve le plan de financement prévisionnel et pluriannuel de l'opération qui fera l'objet d'une autorisation de programme.

5. Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, accepte la maîtrise d'ouvrage déléguée des travaux de réfection de l'église Saint-Léger, autorise le lancement de la maîtrise d'œuvre de l'opération de travaux extérieurs et accepte d'en assurer le financement en raison de l'insuffisance financière du Conseil de Fabrique, approuve le plan de financement, autorise le lancement de l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'opération de travaux intérieurs, décide de solliciter la subvention au titre des travaux de confortation des édifices cultuels auprès du Conseil Général du Haut-Rhin, charge le Maire de la signature de tous documents y relatifs et approuve l'inscription budgétaire des dépenses et recettes aux budgets primitifs 2012 & suivants en section d'investissement sous forme de programme pluriannuel avec autorisation de programme.

6. Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve le pré-programme de voirie 2012 tel que présenté, autorise le Maire au lancement du marché de maîtrise d'œuvre et charge le Maire de solliciter les subventions auprès des instances concernées.

7. Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, donne son accord pour la passation d'une convention avec ERDF dans le cadre du réaménagement et de l'extension de l'école maternelle Jeanne d'Arc, autorise le Maire à la signer, approuve les modalités de financement des travaux de raccordement au réseau électrique existant et charge le Maire de signer tous documents y relatifs.

8. Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve l'annulation du titre de recettes N° 107/2001 pour un montant de 3.796,10 € émis à l'ordre du Syndicat Intercommunal des Eaux de Saint-Louis, Huningue et Environs puisque faisant double emploi avec des recettes indûment perçues en 1998 et régularisées à ce titre lors de l'exercice comptable de 2000 afin de décharger Mme Anne-Marie KLEIN, trésorière de la commune, de sa responsabilité personnelle et pécuniaire y relative et charge le Maire d'en informer la Chambre Régionale des Comptes d'Alsace.

9. Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, autorise le Maire à la signature d'un avenant N° 1 à la convention de partenariat portant sur la mise en réseau des catalogues des bibliothèques du département du Haut-Rhin hébergés par Calice68.

10. Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve, concernant l'ALSH « Les Mikados », les tarifs des mercredis de neige, l'intégration dans le règlement intérieur des modalités d'annulation spécifiques à cette activité, l'organisation du séjour de ski dans le Haut-Jura pour les Mikados et l'activité jeunesse, la tarification du séjour de ski et charge le Maire de l'application de ces tarifs et du mandatement des dépenses y relatives.

11. Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve la convention de co-maîtrise d'ouvrage et de gestion ultérieure relative à l'aménagement d'un itinéraire cyclable (hors pont) entre Blotzheim et Bartenheim sur le domaine de tiers et le domaine départemental hors agglomération et charge le Maire de sa signature ainsi que de toutes autres pièces utiles dans le cadre de cette opération.

12. Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve la convention de co-maîtrise d'ouvrage et de gestion ultérieure relative à la rénovation d'un pont situé sur l'itinéraire cyclable reliant les agglomérations de Bartenheim et de Blotzheim, charge le Maire de sa signature ainsi que de toutes autres pièces utiles dans le cadre de cette opération, décide de prévoir ces travaux dans le cadre d'une autorisation de programme sur les années 2012-2013 et d'inscrire les crédits de paiement au budget primitif de l'année 2012 à hauteur de 170.000,- €.

13. Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve la passation d'une convention avec GDF Suez dans le cadre de l'alimentation de la Maison des Associations en gaz naturel, autorise le Maire à sa signature, approuve les conditions financières et de livraison telles que présentées et charge le Maire de signer tous autres documents y relatifs.

14. Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide de fixer le taux de la taxe d'aménagement à 3 % - qui remplacera à elle seule à partir du 1^{er} mars 2012 la taxe locale d'équipement, la taxe départementale des espaces naturels sensibles, la taxe pour le financement des conseils d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement - sachant que ce taux est révisable annuellement.

15. Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, autorise le Maire au versement d'une subvention à l'Association Sportive de Blotzheim à hauteur du montant de la location d'un rouleau compresseur afin d'aplanir et de compacter le terrain d'entraînement du stade, à savoir 152,95 € HT.

16. Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, autorise le Maire à signer l'acte notarié correspondant à une convention d'ores et déjà signé avec ERDF afin d'implanter un poste de transformation de courant électrique sur un terrain communal situé dans l'emprise du lotissement « Haselaeker » aux fins d'alimenter ses différents lots.

17. Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve la passation d'une convention avec la Communauté de Communes de la Porte du Sundgau afin que son partenaire, le Club Vosgien de Village-Neuf, puisse procéder au balisage d'un circuit de randonnée pédestre sur une partie du ban communal de Blotzheim et charge le Maire de sa signature.

18. Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve l'utilisation par le groupe Barrière de la part qui revenant des sommes portées au compte 471 aux fins de réaliser des travaux d'augmentation de sa surface de parking pour la clientèle au titre du prélèvement employé sur les recettes dégagées à partir de l'exercice 2010/2011 et ce jusqu'à épuisement du montant des travaux.

19. Divers.

Les documents prévus par la loi N° 92-125 du 06.02.92 sont affichés en mairie de Blotzheim.

Le Maire,
Jean-Paul MEYER

